



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, qui me demande de le tenir régulièrement informé et de présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Il donne suite également au paragraphe 11 de la résolution 1580 (2004), dans lequel le Conseil me demandait d'établir un rapport écrit tous les trois mois sur ce sujet.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur l'évolution de la situation depuis le dernier rapport de mon prédécesseur daté du 6 décembre 2006 (S/2006/946), en particulier sur les tensions politiques et sociales persistantes, de même que la détérioration de la situation économique et financière du pays.

II. Situation politique

3. Durant la période à l'examen, le climat politique a été marqué par des différends de plus en plus profonds entre, d'une part, les députés qui soutiennent le Gouvernement et, d'autre part, les partisans du Président de l'Assemblée nationale à propos de la nomination de députés suppléants, les troubles qui ont suivi l'assassinat de l'ancien chef d'état-major de la marine, Lamine Sanhá, et la tentative d'arrestation du dirigeant du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), l'ancien Premier Ministre Carlos Gomes Júnior.

4. Les dissensions entre le Président de l'Assemblée et les partisans du Gouvernement couvent depuis la chute en novembre 2005 du précédent Gouvernement PAIGC dirigé par M. Gomes. Les désaccords actuels portent sur la nomination de parlementaires suppléants pour remplacer six députés du PAIGC, dont cinq avaient fait défection pour soutenir la candidature du Président João Bernardo Vieira et sont depuis membres de son gouvernement. Le Président de l'Assemblée, membre du PAIGC, s'est récemment plaint à mon Représentant du fait que le Gouvernement essayait de bafouer la séparation des pouvoirs prévue par la



Constitution de même que les règles parlementaires en envoyant à l'Assemblée deux juristes et la police afin de faire pression pour la nomination des six députés suppléants.

5. Le 4 janvier 2007, le commandant Lamine Sanhá, un ancien chef d'état-major de la marine et fidèle du chef de la junte militaire assassiné, Ansumane Mané, s'est fait tirer dessus à l'extérieur de sa maison par des tireurs non identifiés et il est mort le 6 janvier. En août 2006, lui et un autre officier supérieur avaient été convoqués au tribunal militaire qui enquêtait sur un complot apparemment ourdi contre le général Tagmé Na Waie, chef d'état-major général. Le commandant Sanhá avait critiqué le processus de réconciliation nationale et avait reçu des menaces de mort. Par suite de son décès, des troubles ont éclaté dans le quartier militaire en banlieue de Bissau, où il vivait. Deux personnes ont trouvé la mort dans des échauffourées entre manifestants et forces de sécurité et des biens ont été endommagés. Le Gouvernement s'est dit préoccupé par ces incidents et a ouvert une enquête sur l'assassinat du commandant Sanhá. Le 8 janvier, j'ai publié une déclaration exprimant ma consternation devant les pertes en vies humaines et invitant toutes les parties prenantes nationales à trouver des solutions négociées à leurs divergences et à éviter que l'impunité ne prévale.

6. Le 10 janvier, le dirigeant du PAIGC, M. Gomes, s'est présenté dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bissau pour demander protection après que la force d'intervention rapide de la police eut essayé d'exécuter un mandat d'arrêt décerné à son encontre par le Ministère de l'intérieur, en rapport avec un entretien téléphonique qu'il avait accordé à une agence de presse le 8 janvier. Au cours de l'entretien, M. Gomes aurait avancé que la mort du commandant Sanhá était un règlement de comptes à propos du conflit militaire de 1998/99. Il a dit que ses propos aux médias avaient été mal interprétés. En tant que député, M. Gomes jouit de l'immunité parlementaire, mais le Ministère de l'intérieur a expliqué que le mandat servait à éviter que le désordre public ne prenne de l'ampleur. Le 10 janvier, diverses organisations de la société civile ont publié un communiqué dans lequel elles tiennent le Gouvernement pour responsable de la détérioration de la situation sociale et économique et ont fait appel au Président pour qu'il prenne des mesures correctives. Une marche prévue par les organisations de la société civile pour exprimer leurs préoccupations devant la montée de la criminalité et de l'insécurité a été interdite par la police le 13 janvier. Les organisateurs de la marche ont rencontré mon Représentant et se sont dits inquiets de ce qui leur semblait être une détérioration de la situation sur le plan de la sécurité.

7. La crise résultant de l'arrestation de M. Gomes a coïncidé avec une brève visite effectuée le 20 janvier en Guinée-Bissau par le Ministre portugais des affaires étrangères, suivi les 22 et 23 janvier, par la troïka constituant le Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau. Les deux délégations étaient venues consulter les autorités du pays au sujet des préparatifs de la prochaine réunion du Groupe prévue à Lisbonne. Ces deux missions ont préconisé un règlement de la crise par la voie du dialogue.

8. Après plusieurs jours de médiation entre les autorités, l'Assemblée nationale et les représentants de M. Gomes, mon Représentant a annoncé le 27 janvier, en présence des Ministres de la justice et de l'intérieur et des représentants du corps diplomatique, que le Gouvernement avait abrogé le mandat d'arrêt et garantissait la sécurité de M. Gomes et de sa famille. Ce dernier a quitté les locaux de

l'Organisation des Nations Unies le 29 janvier après que mon Représentant eut reçu une lettre du Ministère de la justice confirmant que le mandat d'arrêt avait été annulé. J'ai publié une déclaration le 30 janvier me réjouissant de cette évolution positive. M. Gomes a ultérieurement aidé le parquet dans les enquêtes sur la mort du commandant Sanhá.

9. Durant la période à l'examen, les divisions ont continué de miner le deuxième grand parti du pays, à savoir le Parti de la rénovation sociale (PRS). Certains de ses membres, dont un ministre, ont contesté devant les tribunaux la victoire de l'ancien Président Koumba Yalá à l'élection à la tête du parti tenue en novembre 2006. À l'issue d'une réunion tenue le 2 février, la Commission politique nationale du PRS a fait observer que l'instabilité politique et institutionnelle qui sévissait dans le pays compromettait le décaissement des fonds annoncés en faveur de la Guinée-Bissau par les partenaires internationaux.

10. Le Président Vieira s'est rendu en Guinée du 3 au 5 février afin de débattre l'aggravation de la crise dans ce pays. Il a prévenu que la Guinée-Bissau n'était pas en mesure d'accueillir des réfugiés si la crise empirait en Guinée. Il a également qualifié de « spéculation négative » les informations selon lesquelles des forces bissau-guinéennes avaient été dépêchées en Guinée pour soutenir le Président Lansana Conté et souligné qu'une intervention était hors de question car la crise en Guinée résultait de doléances présentées par les syndicats, alors que le pacte conclu entre les deux pays ne concernait que les menaces extérieures.

11. Les activités de l'initiative de dialogue des « Estados Gerais » (États généraux) se sont arrêtées faute de fonds. L'initiative a organisé, le 28 novembre 2006 dans la région d'Oio, une réunion régionale à laquelle participait le Président de la Commission de réconciliation et de réintégration des forces armées. Le manque de ressources financières a porté un coup d'arrêt aux préparatifs d'une réunion régionale à tenir dans la capitale de la province du sud. Le BANUGBIS et les « Estados Gerais » sont en train d'évaluer les résultats et l'incidence du processus à ce jour en vue d'en améliorer l'efficacité. Diverses parties prenantes ont également avancé des initiatives de dialogue et de réconciliation que le BANUGBIS examine actuellement. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a approuvé un projet tendant à renforcer la capacité du Parlement. Doté d'un volet renforcement des compétences des législateurs en matière de règlement des conflits et d'un module spécifique visant à renforcer le rôle des femmes parlementaires dans la promotion d'une paix durable et du développement, ce projet sera coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et exécuté conjointement par le BANUGBIS, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et le National Democratic Institute des États-Unis. Le Fonds a également approuvé une proposition de projet présentée par l'Alliance internationale pour la consolidation de la paix (Interpeace) et l'Institut national des études et des recherches de Guinée-Bissau, qui vise à favoriser un dialogue national sans exclusive et à mettre en place un cadre d'action tendant à résoudre les graves difficultés politiques et administratives qui affligent le pays.

III. Aspects économiques et sociaux

12. La situation socioéconomique demeure très fragile dans le pays. La plupart des fonds annoncés lors de la table ronde tenue à Genève en novembre 2006 restent dus. À la mi-décembre, la Banque mondiale a décidé de suspendre son appui à un projet multisectoriel de reconstruction d'infrastructure après être parvenue à la conclusion que l'accord de coentreprise entre le Gouvernement et une compagnie d'électricité étrangère était incompatible avec le projet qu'elle avait envisagé. Cette décision a hypothéqué le décaissement escompté de 10 millions de dollars des États-Unis destinés à l'appui budgétaire, de même que le décaissement de l'appui budgétaire par d'autres partenaires, tels que l'Union européenne et la Banque africaine de développement. Au cours d'entretiens tenus le 22 décembre avec des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) à Washington, mon Représentant a fait appel aux deux institutions pour qu'elles mettent les préoccupations du Gouvernement au-dessus du processus de la Banque mondiale. Après que le Gouvernement eut décidé, au début de janvier, de résilier l'accord de coentreprise contesté, la Banque a envoyé une mission à Bissau afin de discuter des questions techniques liées au projet multisectoriel de reconstruction d'infrastructure et de recenser les besoins pressants en matière d'énergie, le réseau électrique en Guinée-Bissau étant au bord de l'effondrement total, ce qui nuit à la fourniture d'énergie électrique à des destinataires essentiels, dont les hôpitaux, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau.

13. Une mission du FMI doit se rendre à Bissau pour évaluer les besoins budgétaires pour 2007. L'accord sur la mise en place d'une assistance d'urgence après un conflit dépend du comblement du déficit budgétaire constaté. La Banque africaine de développement a soumis le pays aux sanctions, le Gouvernement n'ayant pas effectué un remboursement prévu le 31 janvier.

14. Les pourparlers entre le Gouvernement et l'Union européenne sur un nouvel accord de pêche ont commencé le 6 février. Le Gouvernement fait valoir que la compensation financière actuelle s'élevant à 7,2 millions d'euros est insuffisante. Le Ministère de la pêche a également annoncé que la saisie de plus de 40 bateaux de pêche en 2006 a produit 7 millions de dollars sous forme d'amendes. Un accord de coopération technique a été signé entre la Guinée-Bissau et la Chine lors de la visite effectuée par le Ministre chinois des affaires étrangères à Bissau les 3 et 4 janvier. Outre le montant de 8 millions de dollars convenu en 2006 pour la construction d'un secrétariat du Gouvernement, le Gouvernement chinois a accepté de fournir 4 millions de dollars pour des projets d'infrastructures.

15. Durant la période à l'examen, les tensions sociales ont continué de se raviver puisque les syndicats entreprenaient une série de grèves du secteur public pour protester entre autres contre l'accumulation des arriérés de salaire et l'absence de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires sociaux. Les anciens combattants ont également organisé des protestations contre les arriérés de pension. Les difficultés que rencontre le Gouvernement pour verser les arriérés et les salaires actuels et face aux obligations sociales de base persisteront probablement, s'il ne reçoit pas d'appui budgétaire.

16. L'année scolaire a commencé en janvier, avec deux mois de retard, en raison de grèves des enseignants et des étudiants ainsi que d'une insuffisance de crédits budgétaires. Les travaux pour l'élaboration d'un plan national d'éducation ont

démarré en novembre avec le soutien du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En janvier, avec l'aide de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, le Gouvernement a entamé l'élaboration du Plan national de santé pour la période 2008-2012.

17. En raison des tensions politiques et sociales auxquelles est en proie la Guinée voisine, les organismes des Nations Unies ont mis à jour leur plan d'urgence interinstitutions. Plusieurs missions interinstitutions se sont rendues aux zones frontalières. Les besoins en services sociaux, en particulier l'approvisionnement en eau et l'assainissement, aux points d'entrée éventuels, ont été définis.

IV. Aspects militaires et problèmes de sécurité

18. Pendant la majeure partie de la période à l'examen, la dynamique créée dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité s'est estompée. Les activités envisagées pour sensibiliser le public au processus et mettre en place un plan d'action n'ont pas eu lieu. Toutefois, le 5 mars, le Gouvernement a convoqué une réunion avec les partenaires internationaux en vue de discuter des moyens de rendre opérationnel le Plan de réforme du secteur de la sécurité. Le Comité directeur chargé de la réforme du secteur de la sécurité, qui ne s'était pas réuni depuis la table ronde des bailleurs de fonds en novembre 2006, a tenu une réunion le 12 mars afin d'examiner les activités entreprises et une proposition tendant à mettre en place un cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pour contrôler la mise en œuvre du Plan. Le cadre prévoit la mise sur pied d'un comité interministériel et d'un comité directeur et de coordination technique rationalisé. Le nouveau cadre sera présenté pour approbation au Premier Ministre. Les participants à la réunion ont également donné mandat au comité de coordination technique dont la création est envisagée pour élaborer un plan d'action pour 2007 assorti de mesures prioritaires à mener à bien en fonction des ressources financières disponibles. La Commission de réconciliation et de réintégration a lancé sa cinquième série d'activités à Bissau le 26 janvier et les consultations régionales ont commencé à la fin de février. Le BANUGBIS a offert un soutien logistique.

19. La nouvelle Commission nationale chargée de lutter contre la prolifération des armes légères a fait des progrès considérables depuis sa création à la fin d'octobre. Elle comprend des représentants des principaux acteurs étatiques, de la société civile, des associations d'anciens combattants, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du BANUGBIS. La Commission est sur le point d'achever un plan de travail et d'élaborer un projet de loi destiné au Parlement. Le BANUGBIS s'associe au Département des affaires de désarmement pour mobiliser des fonds destinés à un projet pilote. Le Département envisage d'envoyer une mission interinstitutions à Bissau en avril.

20. Le 22 décembre 2006, environ 300 anciens soldats ont organisé une manifestation au Secrétariat aux anciens combattants pour dénoncer le non-paiement des arriérés de pension. Plus tard, un groupe de manifestants a empêché deux heures durant les gens d'entrer dans la Primature et d'en sortir. Le 14 décembre, le commandant des gardes frontière a été retenu en otage par des subordonnés qui protestaient également au sujet des arriérés de salaire et exigeaient une amélioration

des conditions d'emploi. Le général Tagmé Na Waie, chef d'état-major général, est intervenu dans les deux cas pour calmer les manifestants.

21. Parallèlement, le danger du trafic de drogues ne cesse de s'amplifier, comme en témoignent la hausse des saisies de drogues signalées durant la période à l'examen. Une mission de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime était à Bissau les 1^{er} et 2 mars pour s'entretenir avec les autorités nationales. Selon l'Office, l'incapacité de l'État à contrôler ses propres frontières permet aux trafiquants de mener plus facilement leurs opérations sans être repérés. Les autorités se sont déclarées préoccupées par l'activité croissante des trafiquants et admettent qu'elles n'ont ni les moyens ni les qualifications nécessaires pour lutter contre la criminalité organisée. Elles sont inquiètes qu'à mesure que les autres pays de la sous-région intensifient les contrôles pour restreindre les activités des trafiquants de drogues dans leur territoire, ces derniers ne soient attirés par la Guinée-Bissau, qui est considérée comme particulièrement vulnérable.

22. En décembre, le Centre national de coordination des activités de déminage, appuyé par le PNUD, a mis fin à son programme de déminage d'urgence à São Domingos, le financement ayant été interrompu. À Bissau, l'enlèvement des restes explosifs de guerre se poursuit. L'organisation non gouvernementale nationale Lutamos Todos Contra as Minas et l'organisation non gouvernementale internationale, Cleared Ground Demining, ont continué d'enlever toute une gamme d'explosifs. D'octobre 2006 à la fin de janvier 2007, environ 71 385 mètres carrés ont été déminés et 3 705 munitions non explosées de gros calibre ont été détruites. Le Centre et les forces armées ont conjointement mené la première phase d'une évaluation des points de stockage de munitions. L'évaluation a révélé que la plupart des points de stockage contiennent des munitions endommagées et donc inutilisables. Ces munitions devraient être détruites le plus tôt possible afin d'éviter un accident majeur.

V. Aspects relatifs aux droits de l'homme

23. Durant la période à l'examen, le BANUGBIS est resté en relations avec les autorités guinéennes au sujet des 12 personnes détenues sans chef d'inculpation depuis mars 2006 à la suite de combats à la frontière nord avec la province sénégalaise de Casamance. Après une audience préliminaire tenue du 16 au 19 février, trois des détenus ont été accusés de trahison et de collaboration avec les séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance.

24. L'inquiétude s'accroît au sein des médias à propos des violations de la liberté de la presse. Les médias sont de plus en plus critiqués par les autorités qui leur reprochent d'abuser de la liberté de la presse. Le BANUGBIS a pris l'initiative de dispenser aux journalistes une formation à la déontologie et aux questions de paix et pour l'acquisition de qualifications pratiques, afin que les médias soient plus efficaces et plus impartiaux.

25. Le Président Vieira a préconisé la tenue d'un débat au Parlement sur un projet d'amnistie générale pour tous ceux qui ont été impliqués dans des coups d'État de 1980 à octobre 2004. Le Parlement n'a pas inscrit le débat lors de sa session de novembre-décembre, et les députés ont décidé de ne pas examiner le projet de loi durant la session en cours du 28 février au 28 mars au motif que le projet devait être réexaminé. À l'issue de consultations tenues avec les principaux responsables

parlementaires, le BANUGBIS organisera un séminaire à l'intention des députés sur la législation en vigueur et pour appeler l'attention sur les dispositions de la résolution 1580 (2004) relatives à l'amnistie et aux principes de justice et de lutte contre l'impunité.

26. L'Assemblée nationale a ratifié les Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail sur l'âge minimum pour l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants respectivement. Le BANUGBIS a participé à la validation de la politique nationale pour l'éducation en matière de droits de l'homme, de citoyenneté, de culture de la paix et du dialogue soutenue par l'UNESCO. Il continue d'apporter une assistance technique aux commissions spéciales du Parlement sur les droits de l'homme et les affaires constitutionnelles.

VI. Observations et recommandations

27. Le 5 décembre 2006, le Président Vieira a écrit à mon prédécesseur pour demander que le BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies soient fondus en un bureau intégré. Je l'ai informé que je porterais sa demande à l'attention du Conseil.

28. Les profonds différends, tant politiques que personnels, qui opposent toujours les principales parties prenantes nationales risquent de compromettre l'indépendance et l'autorité de deux institutions étatiques cruciales, à savoir l'appareil judiciaire et le Parlement. J'ai exhorté tous les intéressés à faire usage des moyens constitutionnels afin de régler leurs différends et de permettre aux différentes institutions étatiques d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt de la population bissau-guinéenne. Il est peu probable que les efforts faits par le Gouvernement pour jouer un rôle de chef de file dans l'amélioration des conditions de vie dans le pays et renforcer la réconciliation nationale et la gouvernance démocratique attirent un appui régional et international si l'indépendance et l'autorité de l'appareil judiciaire et du Parlement sont minées.

29. Je constate avec satisfaction que les institutions de Bretton Woods et le Gouvernement ont engagé un dialogue constructif afin de renforcer la coopération. J'espère que cela permettra de débloquent l'appui budgétaire dont le pays a tant besoin. Je me réjouis des informations selon lesquelles le FMI se proposerait d'entamer des négociations avec les autorités en vue d'organiser une assistance d'urgence destinée à faciliter le relèvement du pays après le conflit. J'ai également recommandé que l'on appuie la proposition du FMI tendant à nommer un conseiller technique résident afin de renforcer les capacités de gestion budgétaire du Ministère des finances. Les partenariats ne fonctionnent que si chacun y met du sien et je compte que le Gouvernement fera le nécessaire pour nouer le dialogue avec ses partenaires internationaux et renforcer la confiance en s'engageant activement en faveur de la bonne gouvernance et en luttant contre la corruption.

30. Dans son dernier rapport au Conseil, mon prédécesseur a félicité le Gouvernement bissau-guinéen du succès rencontré par la conférence des donateurs, qui a eu lieu en novembre 2006. Il est fondamental que le Gouvernement poursuive les efforts entrepris afin de mettre en œuvre sa stratégie de réforme, notamment ceux engagés depuis la conférence. En particulier, il est crucial que le Gouvernement continue à s'intéresser de près aux réformes de l'administration publique et du secteur de la sécurité, qui sont des éléments clefs de la stratégie de

réduction de la pauvreté et de la promotion de la stabilité et du développement. L'appui international est certes important, mais le Gouvernement doit continuer à montrer la voie s'il veut que les réformes aboutissent. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement en coordonnant la fourniture de l'aide destinée à toute une gamme d'activités et en facilitant le renforcement des capacités de gestion et de contrôle des institutions du secteur de la sécurité.

31. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement doit surmonter d'énormes difficultés et lutter contre les dangers croissants liés au trafic de drogues et à la criminalité organisée. Il est indispensable d'inverser la tendance, mais le Gouvernement a besoin d'aide pour agir efficacement. Les conséquences déstabilisantes du trafic de drogues et de la criminalité organisée se font sentir dans le pays mais aussi dans la sous-région et au-delà. J'engage instamment la communauté internationale à répondre généreusement à la demande d'aide financière et matérielle lancée par le Gouvernement afin de s'attaquer à ces graves problèmes. J'exhorte le Gouvernement à continuer à faire preuve de détermination politique afin de lutter contre l'impunité de manière générale et la criminalité organisée et le trafic de drogues en particulier.

32. Je tiens à saluer le personnel du BANUGBIS, sous la direction de mon Représentant, Shola Omoregie, ainsi que l'ensemble du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies pour le travail important qu'ils continuent à accomplir en Guinée-Bissau afin de contribuer à la consolidation de la paix et au progrès, souvent dans des conditions éprouvantes.
